

N/REF : 24/03/2026 10H06 C:024366 I:27737
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Mardi 24/03/2026 a 10H06

IMMOSQUARE

**30, RUE AMPERE
38000 GRENOBLE**

V/REF.IMM. 0807
IMMEUBLE : CLOS DES CEDRES-0807
AFUL CLOS DES CEDRES
3 RUE DE CORNILLON
38120 ST EGREVE

St Martin-H, le 26 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 CORNILLON ST EGREVE - AFUL CLOS DES CEDRES A
M MOLINA 06 62 55 16 41

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR POMPAGE DANS LES GARAGES

Donneur d'ordre : Mme S. HAMADI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 24/03/2026 A 10H00
POMPAGE DES EAUX USÉES DANS LES GARAGES

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 25/03/26 a 10H25
AH LCOMPTER Email envoyé le 25/03/26 a 10H20 _ Envo i AB/Devis/Impayé.
AB LCOMPTER EMAIL en CC le 24/03/26 a 15H49 s.hamadi@sdh.fr
AB LCOMPTER Email envoyé le 24/03/26 a 15H49 M. R. RUZAND

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 24/03	1	174,79	524,37
	TOTAL H.T.			524,37
	T.V.A. a 10,00%			52,43
	TOTAL T.T.C.En EURO			576,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN